

marquer aux congrégations combien elles sont peu assurées, en se soumettant, de conserver ces œuvres dont l'intérêt les préoccupe; combien plutôt elles ont de raison de craindre que la conséquence de leur soumission soit une ruine pire à tous les points de vue, parce qu'elle sera déshonorante et irrémédiable."

Quoi qu'il en soit, la date fatale du 3 octobre est passée, et voici un aperçu de la situation. Sur les sept cent cinquante-trois congrégations non autorisées, — six cent six de femmes, et cent quarante-sept d'hommes, — il y en avait six cent sept qui avaient demandé l'autorisation, le 4 octobre, d'après les journaux officieux. Ces six cent sept congrégations se décomposaient en soixante-quatre congrégations d'hommes et cinq cent quarante-trois congrégations de femmes. Quarante-vingt-trois congrégations d'hommes et soixante-trois de femmes ont refusé de se soumettre à la loi. En étudiant ces chiffres on constate qu'une majorité des congrégations d'hommes n'a pas voulu se courber devant la législation du sieur Waldeck, tandis que la grande majorité des congrégations de femmes s'est résignée à subir le joug. On conçoit facilement que les religieuses soient en général moins armées, aient moins d'aptitudes pour la lutte, soient moins capables d'affronter la dispersion et l'exil que les religieux. En somme, le plus grand nombre des congrégations non autorisées se sont conformées à la loi en demandant l'autorisation. Combien vont l'obtenir? Combien vont sortir vivantes de la gueule des bêtes fauves parlementaires pour qui la haine du Christ est devenu une seconde nature?

Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une profonde tristesse en voyant l'œuvre du tyranneau Waldeck s'imposer ainsi triomphalement, et presque sans coup férir, aux congrégations religieuses de France. Nous nous demandons avec angoisse si la lutte quand même, la ruine et l'expatriation en masse n'auraient pas mieux valu que cette capitulation périlleuse, que cette entrée navrante dans une voie d'asservissement et de douleur, qui, pour la plupart des instituts, nous le craignons, ne sera qu'une lente agonie.

Les principales congrégations d'hommes qui ont refusé de demander l'autorisation sont les Bénédictins, les Jésuites, les Carmes, les Capucins, les Chartreux, — à l'exception de ceux de la Grande-Chartreuse, — les Assomptionnistes, les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, les Frères de St-Vincent-de-Paul,